

Règlement intérieur

Utilisation de la piscine

Piscine aux normes de sécurité : **clôturée**

Le LOCATAIRE prend l'entière responsabilité de la surveillance des baignades et de toutes les conséquences induites. Il prend l'entière responsabilité des conséquences matérielles et corporelles qui pourraient découler d'accidents ou autres incidents liés à l'utilisation de la piscine, notamment pour la surveillance des baigneurs ne sachant pas nager ou ne maîtrisant pas cet art. La maison dispose d'une piscine répondant aux normes imposées par les dispositions légales en vigueur.

Il appartient cependant au locataire de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'utilisation de la piscine, en particulier s'il séjourne avec des jeunes enfants, dont il doit assurer la surveillance (**un système ne peut jamais être considéré comme fiable à 100%, les baignades devront donc toujours être surveillées**).

Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active. Ils doivent lire et connaître les consignes de sécurité propre à chaque dispositif de sécurité.

Lors de la baignade et autour de la piscine. Il est vivement conseillé d'équiper les jeunes enfants de dispositifs de flottement (bouée adaptée, brassards, maillots flotteurs...). **Il ne faut jamais laisser un jeune enfant accéder à la piscine, ni l'y laisser seul ou le quitter des yeux, même quelques instants.** Le locataire reconnaît dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à lui-même, sa famille ou ses invités.

Accès à l'étang et aux roubines

Cet accès est interdit pour des raisons de sécurité

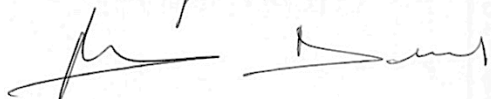
Animaux de compagnie

En raison de la recrudescence de personnes allergiques et de la présence de chevaux, nos amis les animaux de compagnie ne sont pas admis à la *Fée des sagnes*

Les gites sont non fumeur

Fait aux Stes Maries en 2 exemplaires le : 2/01/2021

Le bailleur

Certifié exact.


Le locataire
Signature précédé de la mention
Lu et approuvé